

**AVENANT n° 61 du 04 MAI 2011
portant sur l'annexe 1 de la CCN du SPORT du 7
juillet 2005 relative aux CQP**

ARTICLE 1

L'article 5 de l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 est complété par les dispositions suivantes :







Titre du CQP	Classification conventionnelle	Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité
Moniteur de Tir Sportif	Le titulaire du CQP « Moniteur de Tir Sportif » est classé au groupe 3	<p>Les prérogatives d'exercice renvoient à la définition de la situation professionnelle visée par la qualification et à sa spécificité.</p> <p>Encadrement en autonomie des activités de Tir Sportif pour tout public de l'initiation jusqu'aux premiers niveaux de compétition.</p> <p>Organisation des dispositions réglementaires liées au carnet de tir.</p> <p>Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de travail à temps partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport</p>

JM
 up ML
 DT
 JJA
 JDM

ARTICLE 2 :

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction générale du travail, ainsi que d'une demande d'extension et prendra effet au premier jour suivant la publication au journal officiel de l'arrêté d'extension.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

CFDT Jérôme MORIN  Nom : Jérôme MORIN	CFE-CGC Félix GOMIS  Nom : Félix GOMIS <i>Philippe Troucien</i>	CFTC : Yves BÉCHU  <i>Seon Moiré Agence</i> Nom : Yves BÉCHU
CGT-FO : Yann POYET  Nom : Yann POYET	CGT Bouziane BRINI Nom : Bouziane BRINI	CNES : Philippe BROSSARD Nom : Philippe BROSSARD
FNASS : Franck LECLERC Nom : Franck LECLERC	UNSA :  Dominique QUIRION Nom : Dominique QUIRION	
CNEA : Alain FAVIER 	COSMOS : Jean DI-MÉO 